



Communiqué

MAISONS DU MONDE
INFORMATION SUR LA REMUNERATION DE JULIE WALBAUM
DIRECTRICE GENERALE

Vertou, le 8 mars 2023

Conformément au Code de gouvernement des sociétés cotées Afep-Medef et aux recommandations de l'Autorité des marchés financiers, Maisons du Monde (Euronext Paris : MDM ; Code ISIN : FR0013153541) rend publiques les décisions prises par son Conseil d'administration le 8 mars 2023 concernant les éléments de rémunération de Madame Julie WALBAUM, Directrice Générale de la Société jusqu'au 15 mars prochain.

Evaluation de la performance du plan d'actions gratuites de performance « 2020 »

Lors de la séance du 8 mars 2023, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a validé les taux d'atteinte de performance du plan d'attribution d'actions de performance « 2020 », ainsi que le nombre définitif d'actions à livrer à Madame Julie WALBAUM.

L'attribution définitive était conditionnée aux conditions de performance économiques suivantes : 20% sur le CA 2021, 50% sur l'Ebitda cumulé 2020 +2021 et 30% sur l'EPS normatif cumulé 2020 +2021.

Sur la base des comptes des exercices 2020 et 2021, avec un chiffre d'affaires en 2021 supérieur à 1 350 m€, un ebitda supérieur à 500 m € et un EPS équivalent à 1,72 €, l'ensemble des objectifs ont été dépassés, et le taux d'atteinte global de la performance est de 100 %.

En conséquence, Madame Julie WALBAUM, sous réserve qu'elle respecte la condition de présence du plan d'attribution jusqu'au 10 mars 2023, aura donc acquis définitivement à cette date 53 900 actions gratuites au titre de ce plan.

Rémunération variable de Madame Julie WALBAUM au titre de l'exercice 2022

Le Conseil d'administration de Maisons du Monde, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a fixé le montant de la rémunération variable de Madame Julie WALBAUM pour l'exercice 2022. Conformément à l'article L.22-10-34 II du Code de commerce, cette rémunération ne sera versée qu'après son approbation par la prochaine Assemblée Générale.

Il est rappelé que le Conseil d'administration avait fixé les modalités de cette rémunération variable dans sa séance du 9 mars 2022, sur les recommandations du Comité des nominations et des rémunérations qui s'était tenu le 2 mars 2022.

Ces modalités de rémunération ont par la suite été approuvées par l'Assemblée générale des actionnaires du 31 mai 2022.

Chaque critère a été évalué de manière indépendante, par rapport à son objectif. Pour l'évaluation du taux d'atteinte de chaque critère, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a utilisé les seuils de performance, les cibles et les plafonds qui avaient été définis pour évaluer l'atteinte des conditions de performance comme suit :

- Ventes Groupe pour 30 % de la part variable cible : Sur cet indicateur de chiffres d'affaires, les résultats sont inférieurs au seuil de performance. L'objectif n'est donc pas atteint et aucun montant n'est acquis à ce titre,
- EBIT Groupe pour 25 % de la part variable cible : Sur cet indicateur les résultats sont inférieurs au seuil de performance. L'objectif n'est donc pas atteint et aucun montant n'est acquis à ce titre.
- Free Cash-Flow Groupe pour 25 % de la part variable cible : Sur cet indicateur les résultats sont inférieurs au seuil. L'objectif n'est donc pas atteint et aucun montant n'est acquis à ce titre.
- Réduction de l'intensité carbone par rapport à 2018, pour 10 % de la part variable cible (avec un maximum à 100% ne pouvant donner lieu à une surperformance) : l'objectif annoncé était de - 18,5 % à fin 2022. Il s'inscrivait dans le cadre de l'ambition de réduire de 25% les émissions de CO2 en intensité carbone entre 2018 et 2025 sur le périmètre Groupe et sur les scopes 1, 2 et 3. L'intensité carbone atteint 371 tCO2eq / m€ de CA en 2022 soit une baisse de 19.8% par rapport au niveau observé en 2018 (462 tCO2eq / m€ de CA). Le taux d'atteinte est donc de 100 % sur cet objectif.
- Mise en place et fiabilisation, pour 5 % de la part variable cible, d'un nouvel outil de pilotage interne de l'empreinte carbone permettant de définir une trajectoire de réduction des émissions de CO2 à moyen et long terme des activités du Groupe (scope 1,2 et 3) avant fin 2022. Le Conseil d'administration du 8 Mars, sur recommandation du comité RSE et du Comité des nominations et des rémunérations, a constaté que le projet avait bien été conduit à son terme avec succès. Le taux d'atteinte est donc de 100 % sur cet objectif.
- Responsabilité Sociale de l'entreprise, pour 5% de la part variable. Dans le cadre de la politique du Groupe en faveur des jeunes et de l'égalité des chances, l'objectif était d'atteindre 150 alternants (contrats d'apprentissage ou de professionnalisation) dans le Groupe au 31 décembre 2022. Cet objectif permet de tenir la trajectoire de 300 jeunes en alternance dans le Groupe d'ici fin 2025. Le développement de la marque employeur ainsi que de la politique d'intégration des alternants a permis à Maisons du Monde de dépasser son objectif initial en intégrant un peu plus de 170 alternants, donnant lieu à un taux d'atteinte de 100% de cet objectif.

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a donc évalué l'atteinte globale de la performance 2022 de la Directrice Générale à 20%.

La rémunération variable annuelle pour l'année 2022 qui sera donc versée, après l'approbation des actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale, s'établit à un montant de 100 000 euros bruts, soit 20 % de la rémunération fixe annuelle brute de référence pour la période.